



Assemblée générale

Distr. limitée
13 février 2023
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixantième session
Vienne, 6-17 février 2023

Projet de rapport

Additif

I. Introduction

C. Débat général

1. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des États membres du Comité suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Türkiye et Venezuela (République bolivarienne du). Une déclaration a été faite par le représentant du Ghana au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La représentante de l'Union européenne, dotée du statut d'observateur permanent, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. D'autres déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des organisations suivantes, dotées du statut d'observateur : AIA, APSCO, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, ESA, ESO, FIA, For All Moonkind, Institut de La Haye pour la justice mondiale, ISU, Moon Village Association, National Space Society, SGAC, Square Kilometre Array Observatory, SWF et UNISEC-Global.

2. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « Au-delà de la gravité : la mission de nanosatellite PRETTY (Passive Reflectometry and Dosimetry) : combattre les impacts du changement climatique », par le représentant de l'Autriche ;

b) « Progrès de la coopération internationale dans le cadre du programme spatial habité chinois », par le représentant de la Chine ;



c) « Les nouveaux efforts de recherche et de développement des entités spatiales émergentes indiennes », par le représentant de l'Inde ;

d) « Exploration de l'espace lointain/programme de recherche sur la Lune de la Türkiye », par le représentant de la Türkiye ;

e) « Résultats de la première Journée internationale de la Lune et perspectives pour 2023 », par l'observateur de la Moon Village Association.

3. À la 975^e séance, le 6 février, le Président du Sous-Comité a fait une déclaration dans laquelle il a présenté les travaux du Sous-Comité à sa soixantième session et insisté sur les progrès réalisés au cours de ses 60 années de travail. Il a souligné qu'il était essentiel, pour promouvoir les activités spatiales en vue d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable dans tous les pays, de renforcer la coordination et la coopération internationales entre tous les acteurs de l'espace, notamment les partenariats entre les États, les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales, l'industrie et les entités du secteur privé. Il a également exprimé sa volonté d'examiner au cours de la session la question de savoir si le Sous-Comité pourrait apporter une contribution au prochain Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendra à New York en septembre 2023.

4. À la même séance, le Directeur par intérim du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle il a dressé le bilan des travaux accomplis par le Bureau depuis la cinquante-neuvième session du Sous-Comité et mis en exergue l'évolution des politiques, des sciences et des techniques spatiales, ainsi que de la coopération internationale. Il a souligné l'importance de la collaboration du Bureau avec un nombre toujours plus grand de partenaires, des autorités gouvernementales et des agences spatiales aux organisations internationales, en passant par les universités, l'industrie et le secteur spatial privé. Il s'est référé à la participation accrue aux travaux du Comité et de ses sous-comités et a souligné l'importance de la coopération internationale, dans le cadre de laquelle le Bureau pouvait participer à un large éventail d'activités de renforcement des capacités au profit des pays en développement.

5. Le Sous-Comité a exprimé sa solidarité avec les peuples de la République arabe syrienne et de la Türkiye, qui avaient été récemment frappés par des séismes dévastateurs et a fait part de ses sincères condoléances pour les pertes de vies qu'ils ont entraînées. À cet égard, le Sous-Comité a souligné que les données spatiales étaient d'une grande utilité pour les opérations de secours et de sauvetage en cours.

6. Le Sous-Comité a noté les réalisations marquantes des programmes spatiaux dans des domaines tels que l'exploration spatiale, les vols habités, la défense planétaire, l'astronomie et l'astrophysique, depuis sa cinquante-neuvième session en février 2022.

7. Le Sous-Comité est convenu que la coopération et le dialogue à l'échelle internationale seraient essentiels pour répondre efficacement aux exigences et aux difficultés propres à l'espace et promouvoir l'espace comme moteur de développement durable.

8. Le Sous-Comité est en outre convenu qu'il restait, aux côtés du Comité et du Sous-Comité juridique, et avec le concours du Bureau des affaires spatiales, une instance internationale unique en son genre, chargée de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et un espace d'échange sur des questions qui avaient une influence décisive sur le développement des États aux fins de l'amélioration des conditions de vie de l'humanité.

9. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient travailler en plus étroite collaboration, en particulier sur les questions concomitantes et interdépendantes.

10. Quelques délégations ont estimé que le Comité devrait continuer de soutenir l'enseignement des sciences et des techniques spatiales et les initiatives régionales visant à promouvoir la coopération intrarégionale, ainsi que de favoriser l'excellence régionale et une meilleure participation des femmes et des jeunes dans les domaines spatiaux.

11. Quelques délégations ont estimé que les applications des techniques spatiales devaient produire des avantages concrets pour les pays en développement et que, pour atteindre cet objectif, le transfert de technologies à des conditions favorables pour les pays en développement, ainsi que le renforcement des capacités qui y est associé, revêtaient une importance capitale. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont encouragé les États à renforcer la coopération internationale, multilatérale, régionale et bilatérale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

12. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les États devraient s'abstenir de promulguer, d'adopter et d'appliquer des mesures ou actions économiques, financières et commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies qui pourraient entraver ou empêcher l'accès à l'espace et aux activités spatiales, en particulier dans les pays en développement.

13. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'utilisation croissante de l'espace à des fins sécuritaires était très préoccupante et qu'une course aux armements dans l'espace était contraire au principe des utilisations pacifiques de l'espace.

14. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales étaient de la plus haute importance, tout comme la nécessité de garantir un comportement responsable dans l'espace dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, dans l'intérêt et au profit de tous les pays.

15. Le Sous-Comité a pris note de l'invitation faite par le Président et le Vice-Président du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales du Sous-Comité juridique aux délégations à la soixantième session du Sous-Comité scientifique et technique de contribuer aux travaux du Groupe de travail (A/AC.105/C.1/2023/CRP.16), ce qui était conforme aux moyens de travailler en coordination avec le Sous-Comité scientifique et technique, tels qu'indiqués dans les méthodes de travail du Groupe de travail.

16. Le Sous-Comité a été informé du document de séance présenté par l'Allemagne et le Luxembourg sur les outils et pratiques spécialisés pour un meilleur échange d'informations (A/AC.105/C.1/2023/CRP.30) et du document de séance présenté par la Moon Village Association contenant un rapport sur le Groupe mondial d'experts sur les activités lunaires durables (A/AC.105/C.1/2023/CRP.20).

17. Le Sous-Comité a exprimé sa gratitude aux organisateurs des manifestations suivantes, qui se sont tenues en marge de sa soixantième session :

a) « Éliminer les disparités qui existent : les femmes et les filles face aux techniques spatiales », manifestation coorganisée par la Mission permanente d'Israël et le Bureau des affaires spatiales ;

b) « Ciel sombre et silencieux : la voie à suivre », manifestation organisée par l'ESPI avec le soutien de l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, l'UAI et le Square Kilometre Array Observatory ;

c) « Le cadre recommandé et les éléments essentiels pour des activités lunaires pacifiques et durables », manifestation organisée par la Moon Village Association ;

d) « Réception de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace sur l'espace et la viabilité », manifestation organisée par l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace ;

e) « Vega C, annonce du contrat », manifestation coorganisée par le Bureau des affaires spatiales et Avio S.p.A ;

f) « Activités du Bureau des affaires spatiales dans le cadre de l'action climatique », manifestation organisée par le Bureau des affaires spatiales ;

g) « Qu'est-ce que le Bureau des affaires spatiales ? Et en quoi cela vous concerne-t-il ? », manifestation organisée par le Bureau des affaires spatiales.

XV. Débat général sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société

18. Conformément à la résolution 77/121 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 17 de l'ordre du jour, intitulé « Débat général sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société » comme thème/point de discussion distinct.

19. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jordanie, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pérou, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse et Tchéquie. Le représentant de l'Afrique du Sud a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique. Les observateurs de l'UAI et du Square Kilometre Array Observatory ont également fait des déclarations sur ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

20. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « Contributions du secteur privé des États-Unis dans le domaine du ciel sombre et silencieux », par le représentant des États-Unis ;

b) « Ciel sombre et silencieux : la perspective australienne », par le représentant de l'Australie.

21. Le Sous-Comité était saisi d'un document de séance sur la protection du ciel sombre et silencieux dans l'intérêt de la science et de la société, présenté par le Chili, l'Espagne, la Slovaquie, la Bulgarie, l'UAI, l'ESO et le Square Kilometre Array Observatory (A/AC.105/C.1/2023/CRP.18, en anglais seulement).

22. Le Sous-Comité a noté que, si des engins spatiaux étaient mis en orbite par un nombre toujours croissant de parties prenantes, y compris des entités privées, ceux qui réfléchissaient la lumière du Soleil dans les télescopes astronomiques ou traversaient leur champ de vision, déréglaient ainsi les observations astronomiques, suscitaient des préoccupations. On a donc insisté sur la nécessité de mettre en place des mesures d'atténuation des facteurs susceptibles d'entraver les découvertes scientifiques.

23. Le Sous-Comité a pris note de diverses mesures nationales et internationales, notamment l'organisation d'activités visant à favoriser le dialogue entre les parties prenantes, l'élaboration de réglementations et de cadres juridiques, la création de zones de conservation du ciel sombre et de zones de silence radioélectrique, les travaux de recherche sur les technologies permettant d'atténuer la pollution lumineuse et le suivi des effets des constellations de satellites sur l'astronomie, afin d'établir un équilibre entre la fourniture de services par satellite et les activités d'observation astronomique.

24. Quelques délégations ont estimé que la création du nouveau Centre de l'UAI pour la protection du ciel sombre et tranquille contre les interférences des constellations de satellites, en avril 2022, favorisait la collaboration entre diverses parties prenantes, en particulier la communauté astronomique et l'industrie spatiale, et renforçait la collaboration.
25. Quelques délégations ont estimé que le ciel sombre devait être préservé et protégé en tant qu'élément du patrimoine culturel et naturel commun mondial.
26. Quelques délégations ont estimé que l'industrie de l'astrotourisme de leur pays, qui était en pleine croissance, avait besoin du ciel sombre pour se développer.
27. L'avis a été exprimé selon lequel il allait falloir faire des choix entre les besoins de la communauté astronomique et ceux des opérateurs de satellites.
28. L'avis a été exprimé que les États qui possédaient des satellites faisant partie de mégaconstellations devraient allouer un budget spécial pour renforcer les capacités techniques et le soutien technologique à l'appui de la recherche scientifique afin de contrer les incidences négatives de ces satellites et de préserver le ciel sombre.
29. L'avis a été exprimé qu'en raison de l'augmentation rapide des mégaconstellations, la question du ciel sombre et silencieux, qui exigeait une attention particulière et des orientations détaillées, devrait être examinée à une autre occasion.
30. Quelques délégations ont appuyé la création d'un groupe d'experts pour une durée de trois ans et le maintien du point relatif au ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société à l'ordre du jour du Sous-Comité pour la même période.
31. Quelques délégations ont estimé que le groupe d'experts devrait être composé d'États membres intéressés et d'une représentation équilibrée d'opérateurs privés de satellites et de la communauté scientifique et universitaire, afin d'évaluer les enjeux et de trouver des solutions propres à traiter les questions dont il était saisi.
32. Quelques délégations ont estimé que les observateurs et observatrices de l'UIT et de l'IADC devraient prendre part aux discussions d'un tel groupe d'experts, car il était nécessaire de tenir compte des lignes directrices et des pratiques établies dans les domaines connexes, tels que la réduction des débris spatiaux et la gestion des radiofréquences.
33. Quelques délégations ont estimé que le mandat d'un tel groupe d'experts devrait s'inscrire fermement dans le cadre du mandat du Comité et ne pas empiéter sur les responsabilités de l'UIT telles que les questions relatives aux longueurs d'ondes radioélectriques.
34. L'avis a été exprimé que ce groupe d'experts devrait éviter de traiter des questions relatives à la lumière artificielle nocturne, car cette question devrait être examinée au niveau national.
35. Quelques délégations ont estimé qu'un tel groupe d'experts devrait avoir un mandat à court terme car de nombreuses parties prenantes devraient y participer afin d'accomplir une quantité de travail suffisante.
36. L'avis a été exprimé qu'un tel groupe d'experts pourrait commencer ses travaux à la soixante et unième session du Sous-Comité après la tenue des réunions des parties prenantes.
37. Il a été dit que ce thème avait été couvert par l'examen du point de l'ordre du jour sur la viabilité à long terme des activités spatiales et que la création d'un nouveau groupe d'experts, qui aurait besoin de beaucoup de temps pour s'entendre sur son mandat, n'était pas utile.